L'Ambassadeur du Canada en la République populaire de Chine au Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine

MONSIEUR LE VICE-MINISTRE,

Pékin, le 16 juillet 1973

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 16 juillet 1973, qui se lit comme suit:

«J'ai l'honneur de me référer aux entretiens concernant le dépôt réciproque des marques de commerce, qui se sont déroulés entre les représentants de nos deux gouvernements, en vue de renforcer les relations amicales entre nos deux pays et de promouvoir l'expansion du commerce.

Au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine, je confirme que l'entente suivante a été conclue concernant le dépôt réciproque des marques de commerce entre les deux pays:

'Les gouvernements des deux pays conviennent que les personnes, les entreprises conjointes, les compagnies, les sociétés et les entreprises d'État de l'un ou l'autre des deux pays pourront, sur une base réciproque, présenter une demande de dépôt des marques de commerce dans l'autre pays conformément à sa loi et y obtenir le droit d'en faire un usage exclusif.'

Si ce qui précède agrée au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et la réponse de Votre Excellence à cet égard, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent sur cette question, entre le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada, un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.»

J'ai l'honneur de vous informer que ce qui précède agrée au Gouvernement du Canada, qui convient que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent, entre nos deux gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Vice-Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Ambassadeur du Canada CHARLES J. SMALL

Son Excellence Kiao Kouan-houa, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine.